

La citoyenneté au défi des classes sociales au Brésil et en France

Constantin Xypas¹, Eric Mutabazi²

¹ Universidade do Estado do Rio Grande do Norte

² Université Catholique de l'Ouest

Résumé

L'objectif du présent article est d'explorer l'interrelation entre classe sociale et citoyenneté. Dans un premier temps, l'article questionne la définition de la classe sociale en tant qu'« ensemble de personnes dont les conditions de vie, le niveau de revenu et les comportements d'achat sont proches ». En comparant les classifications élaborées, pour la France, par Chauvel (2001) avec celles élaborées, pour le Brésil, par Ribeiro (1995) et Souza (2018a), il apparaît que les classifications élaborées à partir du capital économique sont trompeuses car elles ne prennent pas en considération ni les caractéristiques structurelles des sociétés étudiées, ni leurs évolutions temporelles. Ainsi, le Brésil dont l'histoire a commencé par le génocide des peuples indigènes et l'esclavage de millions d'Africains, poursuit un long processus d'intégration et de recherche de justice sociale. Cependant, 40% des brésiliens vivent encore dans la misère et ne sont que, selon Souza, des sous-citoyens (2018b). En France qui, depuis les Trente Glorieuses, la majorité des citoyens se déclarait appartenir à la classe moyenne on assiste à un processus différent. D'une part, le mouvement des « gilets jaunes » montre la paupérisation d'une partie de la classe moyenne qui glisse vers la pauvreté. D'autre part, l'émergence de l'Islam radical en France, indiquerait une dégradation de la condition socioéconomique des certains de nos compatriotes d'origine magrèbine qui se sentent de plus en plus exclus. Dans un deuxième temps, l'article questionne la représentation communément admise de la citoyenneté en tant qu'« égalité de tous les citoyens devant les lois quelles que soient leurs différences et les inégalités qui les séparent ». Or, la comparaison des sociétés française et brésilienne montre qu'il existe autant de degrés de citoyenneté qu'il y a de classes sociales. Il en résulte une citoyenneté hiérarchisée en cinq niveaux.

Staatsbürgerschaft als Herausforderung für die sozialen Schichten in Brasilien und Frankreich

Zusammenfassung

Ziel des folgenden Textes ist, die Wechselbeziehung zwischen sozialer Klasse und Staatsbürgerschaft zu untersuchen. Im ersten Abschnitt wird die Definition der sozialen Klasse als einer „Gruppe von Menschen, deren Lebensbedingungen, Einkommensniveau und Kaufverhalten ähnlich sind“ in Frage gestellt. Vergleicht man die für Frankreich von Chauvel (2001) erstellten Klassifikationen mit den für Brasilien von Ribeiro (1995) und Souza (2018a) erstellten Klassifikationen, so zeigt sich, dass die auf der Grundlage des

ökonomischen Kapitals erstellten Klassifikationen irreführend sind, da sie weder die strukturellen Merkmale der untersuchten Gesellschaften noch ihre zeitliche Entwicklung berücksichtigen. So durchläuft beispielsweise Brasilien, dessen Geschichte mit dem Völkermord an den indigenen Völkern und der Versklavung von Millionen Afrikanern begann, einen langen Prozess der Integration und der Suche nach sozialer Gerechtigkeit. Allerdings leben immer noch 40% der Brasilianer in Armut und sind laut Souza nur Bürger zweiter Klasse (2018b). In Frankreich, wo sich seit den „30 Goldenen Jahren“ die Mehrheit der Bürger zur Mittelschicht zählt, findet ein anderer Prozess statt. Zum einen zeigt die Bewegung der "Gelbwesten" die Verarmung eines Teils der Mittelschicht, der in die Armut abgleitet. Zum anderen scheint das Aufkommen des radikalen Islams in Frankreich auf eine Verschlechterung der sozioökonomischen Lage einiger unserer Landsleute maghrebischer Herkunft hinzuweisen, die sich immer mehr ausgeschlossen fühlen. Im zweiten Teil stellt der Artikel die allgemein akzeptierte Darstellung der Staatsbürgerschaft als "die Gleichheit aller Bürger vor dem Gesetz unabhängig von ihren Unterschieden und den sie trennenden Ungleichheiten" in Frage. Ein Vergleich der französischen und brasilianischen Gesellschaften zeigt, dass es ebenso viele Grade der Staatsbürgerschaft wie soziale Klassen gibt. Das Ergebnis ist eine in fünf Ebenen hierarchisierte Staatsbürgerschaft.

Citizenship challenged by social classes in Brazil and France

Abstract

The purpose of this article is to explore the interrelation between social class and citizenship. As a first step, the article questions the definition of social class as "a group of people whose living conditions, income levels and purchasing behavior are close". Comparing the classifications developed for France by Chauvel (2001) with those elaborated for Brazil by Ribeiro (1995) and Souza (2018a), it appears that classifications drawn from economic capital are misleading because they do not take into consideration either the structural characteristics of the societies studied or their temporal evolutions. Thus Brazil, whose history began with the genocide of indigenous peoples and the slavery of millions of Africans, continues a long process of integration and the search for social justice. However, 40% of Brazilians still live in misery and are only, according to Souza, sub-citizens (2018b). In France, which, since the Thirty Glorious Days, the majority of citizens declared themselves to belong to the middle class, we are witnessing a different process. On the one hand, the movement of "yellow vests" shows the impoverishment of a part of the middle class that slips into poverty. On the other hand, the emergence of radical Islam in France, would indicate a deterioration of the socio-economic condition of some of our compatriots of Maghreb origin who feel more and more excluded. In a second step, the article questions the commonly accepted representation of citizenship as "equality of all citizens before the laws regardless of their differences and the inequalities that separate them". However, the comparison of French and Brazilian societies shows that there are as many degrees of citizenship as there are social classes. The result is a hierarchical citizenship in five levels.

Introduction : La citoyenneté contemporaine et ses ambiguïtés

Dans l'antiquité athénienne, la citoyenneté était définie comme l'ensemble de droits et de devoirs reconnus à une partie de la population d'une entité politique : la cité. Étaient citoyens les hommes libres nés de parents également citoyens, ce qui en excluait les esclaves et les enfants, bien sûr, mais aussi les femmes et les métèques, ces derniers étant des Grecs habitant Athènes originaires d'autres cités. Il y avait ainsi une distinction nette entre citoyens et non citoyens. Le statut de citoyen offrait des *droits politiques* et des *devoirs militaires* : notamment, la participation aux affaires en tant qu'électeurs et acteurs politiques dans le cadre de la *démocratie directe*, et la défense par les armes des intérêts de la patrie. Il est à noter que la *patrie* que le citoyen se doit de défendre désigne étymologiquement la terre de ses *pères*.

La citoyenneté contemporaine tout en s'inspirant idéalement du modèle précédent s'en éloigne tant sur le principe que dans les modalités. Sur le principe, elle prône l'*égalité* des citoyens quant aux droits et devoirs, cependant, dans les faits, la *démocratie représentative* retire aux citoyens le pouvoir de décision politique au profit d'un groupe social composé de professionnels de la politique. Députés et sénateurs sont certes élus au suffrage universel, mais il s'agit au fond de professionnels de la politique qui, au même titre que les professionnels de la santé, sont d'abord au service de leur carrière, avant de servir leurs « clients » : les patients dans le cas de la santé, les électeurs dans celui de la politique¹. Ce décalage entre les politiques et les citoyens s'est approfondi avec le fonctionnement opaque de l'Union Européenne et s'est manifesté lors des élections européennes de mai 2019, par l'effondrement électoral des partis traditionnels – Parti Socialiste et Les Républicains, en France ; Parti Travailleuse et Parti Conservateur, en Grande Bretagne, etc.

Sur le principe toujours, les citoyens sont égaux devant la loi et l'impôt, dans les faits, à côté des citoyens ordinaires, il y a désormais les citoyens de *première classe* – milliardaires, stars et politiques² – qui ont droit à des privilèges en toute légalité et les citoyens de *seconde classe*, appellation sous laquelle nous regroupons les citoyens en voie de déclassement social – les « gilets jaunes » qui manifestent contre les puissants sur la place publique, depuis décembre 2018, – et les citoyens français d'origine magrébine et d'Afrique noire marginalisés depuis des décennies mais dont la souffrance est moins médiatisée.

Pour diagnostiquer les causes du malaise dans la citoyenneté contemporaine, nous éclairerons successivement les rapports que la citoyenneté entretient tant avec la nationalité – une citoyenneté peut-elle exister en dehors de liens de nationalité ? –, qu'avec avec la hiérarchie sociale – la citoyenneté est-elle assujettie aux classes sociales ?

Il convient de se souvenir que la citoyenneté et la nationalité sont des notions politiques et, comme Carl Schmitt l'a démontré, la politique se construit sur l'opposition *nous /*

¹ Une des revendications des Gilets-Jaunes qui depuis six mois, ne se reconnaissent pas dans la classe politique est l'instauration du referendum d'origine populaire, soit une mesure de démocratie directe.

² Voir l'enquête de Laura Motet « Pourquoi certains députés ne paient pas d'impôt sur le revenu ». *Le Monde* en ligne du 12/01/2019.

*eux*³ (Schmitt, 1932). Citoyenneté et nationalité créent le sentiment d'appartenance à une même unité, d'avoir quelque chose à défendre ensemble, alors que la division des citoyens en classes sociales, lorsque prévaut un grand sentiment d'injustice, crée le sentiment d'antagonisme. Il existe ainsi un antagonisme entre nation et hiérarchie sociale, la première promouvant de l'unité, la seconde de la discordance. Or, comme nous le verrons ci-après, la limitation de la souveraineté des États-Nations au profit d'une entité supranationale, l'Union Européenne, qui, au dire de ses détracteurs, ne constitue pas une confédération, entité étatique protégeant ses citoyens, mais un grand marché voué au libre échange des marchandises au profit de l'économie, fragilise le lien citoyen et accroît les manifestations xénophobes : « nous devons nous unir face à eux », alors que l'accroissement vertigineux des écarts de revenus fragilise également le lien citoyen et provoque des manifestations populistes du type : « nous devons dénoncer la corruption des élites ».

1. La citoyenneté au défi de la nationalité

De manière générale, la citoyenneté se définit par le droit de participer à la vie de la cité, ce qui tend à la confondre avec la nationalité. La situation est particulièrement claire dans les pays anglo-saxons dont on acquiert la citoyenneté (et pas la nationalité). C'est le cas du Canada où l'on devient canadien en passant le « *Canadian citizenship test* », du Royaume-Uni, où l'on devient britannique en passant le « *British citizenship test* », des États-Unis où l'on passe le « *U.S. citizenship test* », etc. Dans le cas de la France et des pays qui suivent sa tradition, y compris le Brésil, les deux termes ont une valeur juridique équivalente, mais ils sont employés différemment : *être* citoyen français, brésilien, portugais, etc. c'est *avoir* la nationalité française, brésilienne ou portugaise, etc. On n'est pas « national » français, brésilien, portugais...

³ Dans le contexte de parution du livre, en 1932, Schmitt parlait de l'opposition entre *ami / ennemi*. Dans le contexte actuel, nous préférons opposer *nous* et les *eux*.

1.1. La citoyenneté supranationale et ses limites

Le Traité de Maastricht (1992) instituant la citoyenneté de l'Union Européenne dissocie les deux termes en créant une citoyenneté supranationale. Dans l'article 8, on y lit : « Est citoyen de l'UE toute personne ayant la nationalité de l'un des États membres ». Dans le même article la citoyenneté est définie par les droits suivants :

- droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres (art. 8A) ;
- droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il réside (art. 8B1) ;
- droit de vote et d'éligibilité au Parlement Européen dans l'État membre où il réside" (art .8B2) ;
- droit de bénéficier sur le territoire d'un pays tiers, dont l'État membre dont il est le ressortissant n'est pas représenté, de la protection diplomatique et consulaire de tout État membre (art. 8C) ;
- droit de pétition devant le Parlement Européen et droit de s'adresser au médiateur (art. 8D).

En théorie, l'établissement d'une citoyenneté supranationale constitue un progrès par rapport à la citoyenneté des cités antiques, où seuls étaient *politai* (citoyens) les personnes nées de père et mère *politai* (citoyens) de la même cité. Les autres habitants de la cité, même ethniquement Grecs, n'étaient que des *metoikoi* (métèques). Dans la pratique, cependant, vingt-sept ans plus tard, on peut dresser un bilan mitigé. D'une part, on signale des cas de participation aux élections locales ou européennes – mais pas nationales – de citoyens d'un autre pays de l'UE. On peut citer le cas paradigmatique de Manuel Valls, ancien Premier Ministre de France (2014-2016), qui, grâce à la citoyenneté européenne, se présente aux élections municipales en Espagne pour être élu maire de Barcelone, en 2019. Mais d'autre part, on peut observer l'apparition d'une nouvelle forme de xénophobie à l'intérieur de l'UE, comme c'est le cas de nombreux Britanniques qui ont justifié la sortie de leur pays de l'Union Européenne (BREXIT) par la présence légale de trois millions de Polonais dans leur pays.

1.2. La citoyenneté infranationale et ses ratés

Cependant, l'immigration interne à l'UE n'est pas la seule à souffrir de discriminations et de rejets, comme le montre les flambées de violence communautaire qui secouent périodiquement la Grande Bretagne du fait des personnes originaires du Pakistan, de l'Inde, des Caraïbes et d'autres pays du Commonwealth qui se plaignent de discriminations à l'embauche, au logement, etc., au point de se sentir « citoyens de seconde classe ». Or, des phénomènes analogues de rejet de « ceux qui viennent d'ailleurs » s'observent – avec des nuances – dans les autres pays, y compris en France avec les Français originaires du Maghreb. Il est significatif qu'en France le terme métèque a un sens péjoratif : « Étranger méditerranéen résidant en France et dont l'aspect physique, les allures sont très déplaisants » (Le Petit Robert, 1982, p. 1191).

Quant au Brésil, les citoyens de « seconde classe » ne sont ni des déclassés, comme « les gilets jaunes », ni des immigrés venus d'ailleurs, mais un sous-prolétariat, héritage direct de l'esclavage (Souza, 2009/2018). Son existence même protège la classe moyenne du déclassement et permet son exploitation à peu de frais, dans l'exécution de tâches

manuelles, lourdes, sales, sous-payées, voire pas payées du tout, ce qui explique que Souza la désigne comme « la racaille des nouveaux esclaves ».

Décidemment, quel que soit le pays, la citoyenneté imaginée par les pédagogues est en crise. Pourtant, France Jutras n'hésite pas à affirmer que, « l'éducation du vivre ensemble et de la citoyenneté se pose actuellement un peu partout dans le monde. C'est pourquoi, de nombreux systèmes éducatifs, dont celui du Québec, ont inclus des visées, des contenus et des pratiques d'éducation à la citoyenneté dans leurs programmes de formations à l'école primaire et secondaire » (Jutras, 2010, p. 4).

En dépit de ces affirmations optimistes, tout se passe comme si, les efforts pour promouvoir l'égalité et le vivre ensemble dans les écoles étaient voués à l'échec, tant l'actualité reste marquée par l'accroissement des inégalités dans le monde et l'accroissement des conflits sociaux, y compris le phénomène des « gilets jaunes ». Dit autrement, on ne peut penser la citoyenneté sans l'articuler aux classes sociales et chercher des correspondances. Cependant, l'établissement des classes sociales, en sociologie, constitue un sujet complexe car il convient de prendre en compte les spécificités des diverses sociétés. À défaut de pouvoir établir un tableau comparatif incluant des sociétés aussi diverses que les sociétés africaines, asiatiques, proche-orientales, nord-américaines, etc., nous établirons une comparaison entre deux seulement, la société française qui se rapproche d'un modèle idéal-typique européen et la société brésilienne qui se rapproche d'un modèle idéal-typique latino-américain.

2. La citoyenneté au défi de la hiérarchie sociale

Dans un premier temps, l'article questionne la définition de la classe sociale en tant qu'ensemble de personnes dont les conditions de vie, le niveau de [revenu](#) et les comportements d'achat sont proches. En comparant les classifications élaborées, pour la France, par Chauvel (2001) avec celles élaborées, pour le Brésil, par Ribeiro (1995) et Souza (2018)⁴, il apparaît que la définition des classes sociales n'est pas univoque, mais elle varie selon les caractéristiques structurelles des sociétés étudiées : la société française étant marquée par son passé colonial et le déclassement actuel d'individus issus de sa classe moyenne ; la société brésilienne par son passé esclavagiste et la permanence d'un tiers de sa population au-dessous du seuil de pauvreté. Dans un deuxième temps, l'article questionne la représentation communément admise de la citoyenneté en tant qu'« égalité de tous les citoyens devant les lois quelles que soient leurs différences et les inégalités qui les séparent ». Or, la comparaison des sociétés française et brésilienne montre qu'il existe autant de degrés de citoyenneté qu'il y a de classes sociales.

⁴ En France, la classification proposée par Chauvel (2001) est des plus « récentes », le concept même de classe sociale basé sur le capital économique étant devenu obsolète. Au Brésil, en revanche, sous l'influence des travaux de Bourdieu, Souza (2018) a su renouveler l'intérêt pour les classes sociales à partir d'autres critères, notamment le capital culturel. Le regain d'intérêt pour les classes a émergé dans un climat de polémique, le gouvernement prétendant avoir fait sorti 60 millions de personnes de la misère pour les faire accéder à une « nouvelle classe moyenne », ce que Souza contestait.

2.1. De la difficulté de comparer les classes sociales au Brésil et en France

La stratification sociale constitue une question épineuse en sociologie : faut-il définir les classes sociales à partir du seul capital économique, ou convient-il d'y associer d'autres capitaux, culturel et symbolique, notamment, comme le propose Bourdieu (1979) ? Louis Chauvel établit sa classification, pour la France, à partir du seul capital économique, alors que pour le Brésil, Darcy Ribeiro et plus encore Jessé Souza combinent divers capitaux.

Concernant le Brésil, Darcy Ribeiro (1995) distingue quatre classes composées de sous-classes : les *classes dominantes*, les *classes intermédiaires*, les *classes subalternes* et les *classes opprimées*.

- a. Les *classes dominantes* sont composées du *patronat* des grandes entreprises – détenteurs de la fortune – et du *patriciat*. Sous ce terme il regroupe, d'une part, l'élite politique, militaire et technocratique ; d'autre part, les « éminences », les leaders d'opinion et les célébrités médiatiques.
- b. Les *classes intermédiaires* incluent les *secteurs autonomes* (professions libérales et petits entrepreneurs) et les *secteurs dépendants* (fonctionnaires publiques et employés du privé).
- c. Les *classes subalternes* comprennent le *paysannat* (salariés ruraux et petits propriétaires) et la *classe ouvrière* (manufacturiers et services).
- d. Les *classes opprimées* incluent les travailleurs saisonniers, les travailleurs occasionnels, les ouvriers journaliers, les femmes de ménage sans contrat... On les rencontre principalement dans les périphéries urbaines, dans les favelas, ainsi qu'en zones rurales (1995, p. 191-201).

Alors même que Ribeiro prétend que sa classification est construite à partir de la répartition des revenus, il n'ignore pas en fait ce que Bourdieu, dans *La Distinction* (1979) appelle le capital culturel (diplômes universitaires) et le capital symbolique (prestige social). Chacune des trois premières classes regroupe, en fait, deux sous-classes. Ainsi, les classes dominantes réunissent le *patronat* (capital économique) et le *patriciat* (capital symbolique) ; les classes intermédiaires – il évite de dire moyennes – incluent les *secteurs autonomes* (capital culturel et économique) et les *secteurs dépendants* catégorie réunissant fonctionnaires publiques et employés du privé (policiers, professeurs, clergé, intellectuels en rébellion contre l'ordre établi). Or, Ribeiro ne fait pas de distinction entre la haute fonction publique et les cadres du privé, d'une part, et la masse des petits fonctionnaires et employés, d'autre part, alors même que les premiers disposent d'un capital culturel nettement plus riche que les seconds. Dans les classes subalternes, Ribeiro inclue la *classe ouvrière* des ouvriers spécialisés et le *paysannat* dans lequel il inclue *salariés ruraux* et *petits propriétaires*. Enfin, les classes opprimées que Ribeiro appelle aussi les « marginaux », presque tous analphabètes, dans lesquelles il inclut les travailleurs saisonniers, les travailleurs occasionnels, les journaliers, les femmes de ménage sans contrat, les prostituées, etc.

À titre de comparaison, à fin que le lecteur français puisse comprendre les nuances et la complexité des classifications sociales, nous présentons celle de Louis Chauvel (2004) qui distingue, en France, cinq classes :

- a. La *classe possédante* : environ 1% de la population ;
- b. La *classe de confort* : environ 15% ;
- c. La *classe moyenne salariée* : environ 25% ;
- d. La *classe populaire salariée* : environ 40% ;
- e. La *classe populaire sans salaire fixe* : environ 20% de population.

La classification de Chauvel se base sur le seul capital économique, ce qui paraît une régression par rapport aux travaux de Bourdieu sur la nécessité de prendre en compte les capitaux culturels et symboliques. Même si l'on réduit le critère d'appartenance aux classes sociales aux seuls revenus, le parallèle entre les stratifications de Ribeiro et de Chauvel est trompeur. En effet, la *classe populaire sans salaire fixe* qui figure au bas de la hiérarchie française jouit de prestations sociales et de services publics de qualité (système scolaire et système de santé) qui n'ont pas d'égal au Brésil où les *classes opprimées* vivent dans la précarité et la misère, abandonnées par l'État.

Voici une comparaison réalisée au 1^{er} janvier 2019. Alors qu'au Brésil, le salaire minimum autorisé était de 998 réaux par mois (soit 224,78 euros), en France, le SMIG s'élevait à 1.498,47 euros, ce qui équivaut à 6.653,20 réaux⁵. Il est à noter que le montant du SMIG français constitue, au Brésil, un très bon salaire de classe moyenne. Notons enfin la relativité de la notion de pauvreté dans les deux pays : un français dont les revenus étaient inférieurs à 1.026 euros par mois était considéré vivre au-dessous du seuil de pauvreté, alors qu'un brésilien gagnant la somme équivalente, soit 4.555,44 réaux, est un citoyen de classe moyenne⁶.

De tels décalages salariaux montrent que les classifications de Ribeiro (1995) et de Chauvel (2004) ne peuvent en toute rigueur se superposer et il est probable que la *classe populaire salariée* de Chauvel corresponde par son train de vie à la *classe intermédiaire* du sociologue brésilien. En effet, la France dépense un tiers de son PIB en programmes sociaux, son système de santé et ses écoles publiques sont appréciés par ses citoyens, ce qui est loin de se produire au Brésil, où le SUS (Service Universel de Santé, équivalent à la Sécurité Sociale) est très décrié. Il s'ensuit que les classes les plus basses dans les classifications brésilienne et française n'ont pas la même qualité de vie. Par ailleurs, ce que le sociologue brésilien appelle les *classes opprimées* est composé de personnes vivant dans les favelas ou en zone rurale dans des conditions de grande précarité, sans commune mesure avec les français dépourvus de salaire fixe qui habitent dans les HLM (Habitations à Loyer Modéré) construites par les autorités publiques dans la périphérie des grandes villes.

Ayant montré au lecteur à la fois l'utilité et les difficultés liées aux stratifications sociales, nous l'invitons à présent à connaître les travaux de Jessé Souza, spécialiste de l'inégalité au Brésil.

En s'inspirant de l'œuvre de Pierre Bourdieu, Jessé Souza a publié de nombreux livres définissant les classes sociales en combinant capital économique, capital culturel, capital symbolique et la théorie des champs de Bourdieu. En résumé, il distingue cinq classes, les suivantes :

- a. L'*élite économique* composée des grands patrons de l'industrie, des banques et des propriétaires de latifundia privilégie les gains à court terme, ce qui entrave

⁵ La monnaie du Brésil est le réal. En français, le pluriel de réal est réaux.

⁶ Au 1^{er} janvier 2019, un euro valait 4,44 réaux.

- le développement industriel du pays est exposée dans son livre *A Elite do Atraso* (2017). (*L'Élite de l'arriération*. Non traduit).
- b. La *classe moyenne supérieure* se définit par la possession d'un capital culturel élevé. Composée d'intellectuels, journalistes, professeurs de l'enseignement supérieur, juges, avocats, etc., elle est l'alliée de l'élite, sa fonction sociale étant la justification idéologique de l'exploitation des classes inférieures. Souza lui consacre un livre non traduit en français : *A Tolice da inteligência brasileira*, (2015 /2018). (*La Sottise d'intelligentsia brésilienne*).
 - c. La *masse de la classe moyenne* composée aussi bien de titulaires de diplômes universitaires (moins prestigieux) que du monde des affaires, commerçants et entrepreneurs, mais dont les capitaux économiques et culturels ne sont pas de premier plan. Par exemple, un journaliste lambda (par opposition à une star du Journal de 20 heures), le patron d'une pharmacie de quartier (par comparaison au patron d'un laboratoire pharmaceutique), un jeune avocat (comparé à un ténor du barreau) etc. Les membres de cette classe désirent monter en classe moyenne supérieure (2) et craignent de (re)tomber en la classe des travailleurs semi-qualifiés dont eux ou leurs parents sont issus (4). Voir son livre : *A Classe Média no Espelho* (2018a). (*La Classe moyenne au miroir*. Non traduit).
 - d. Les *travailleurs semi-qualifiés* ayant une formation technique que Souza gratifie de « batailleurs », au sens où ils doivent toujours se tenir aux acquêts, n'étant nullement à l'abri d'un licenciement, s'ils sont salariés, ou d'un dépôt de bilan, s'ils sont autoentrepreneurs. Les « batailleurs » aspirent à faire partie de la masse de la classe moyenne (3) et craignent de (re)tomber en la classe inférieure des sous-citoyens (5). *Os batalhadores brasileiros : nova classe média ou nova classe trabalhadora ?* (*Les batailleurs brésiliens : nouvelle classe moyenne ou nouvelle classe travailleuse ?* Non traduit).
 - e. Enfin, la classe des sous-citoyens, des exclus et marginalisés que Souza appelle par provocation la « Racaille des nouveaux esclaves » condamnés à la misère, aux « petits boulots », à la mendicité, voire à la prostitution et à la délinquance. Elle regroupe le tiers de la population brésilienne et Souza lui a dédié deux livres non traduits en français : *A Ralé brasileira* (2009/2018). (*La Racaille brésilienne*) et *Subcidadania brasileira* (2018b). (*Sous-citoyenneté brésilienne*).

Tableau comparatif des classifications sociales

Classifications pour le Brésil		Classification pour la France
Darcy Ribeiro (1995)	Jessé Souza (2018)	Louis Chauvel (2004)
1/ Classes dominantes composées du <i>patronat</i> et du <i>patriciat</i>	1/ La classe supérieure qui monopolise le pouvoir économique : <i>l'élite</i> des gros propriétaires de banques, d'industrie, de l'agrobusiness : environ 800 familles dont 600 à São Paulo.	1/ La classe possédante : environ 1% de la population
2/----- 3/ Les classes intermédiaires composées des <i>secteurs autonomes</i> et les <i>secteurs dépendants</i> .	2/ La classe moyenne haute que monopolise le pouvoir scientifique et culturel. 3/ La masse de la classe moyenne qui dispose de grades universitaires moins élevés et désire monter (en 2) et crains de (re)tomber en la classe inférieure (en 4).	2/ La classe de confort : environ 15% 3/ La classe moyenne salariée : environ 25%
4/ Les classes subalternes composées du <i>paysannat</i> et de la <i>classe ouvrière</i> (ouvriers spécialisés)	4/ La classe des travailleurs semi-qualifiés et précarisés que Souza appelle les « <i>batailleurs</i> ».	4/ La classe populaire salariée : environ 40%
----- 5/ Les classes opprimées que Ribeiro appelle les « <i>marginiaux</i> » : travailleurs saisonniers, occasionnels, journaliers, femmes de ménage sans contrat, prostituées, etc.	----- 5/ La classe des sous-citoyens , exclus et marginalisés que Jessé Souza appelle par provocation la « <i>racaille des nouveaux esclaves</i> » : environ 30% des Brésiliens, soit 70 millions.	5/ La classe populaire sans salaire fixe : environ 20% de population

Source : Constantin Xypas

Les deux sociologues brésiliens s'accordent pour identifier une classe basse que Darcy appelle les *opprimés* et Souza la *racaille des nouveaux esclaves*. Si le chercheur français n'en mentionne pas en France, cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas des chômeurs en fin

de droits, des sans domiciles fixes, des mendiants et des prostitués, mais que ces personnes constituent un sous-groupe (minoritaire) de la classe populaire sans salaire fixe, pas une classe sociale spécifique comme au Brésil où ils sont 70 millions, soit un tiers de la population.

2.2. Le(s) citoyenneté(s) au risque des classes sociales

Comme on vient de le voir, la stratification sociale, concept sociologique, est une variable continue car il n'existe pas de critères préétablis définissant les classes sociales et les individus peuvent en changer, pour le meilleur ou pour le pire. Il n'est pas rare par ailleurs, au Brésil, que dans une fratrie d'origine populaire composée de nombreux frères et sœurs, un(e) devienne professeur docteur ou avocat(e), les autres restant femmes de ménage et maçons semi analphabètes.

Quant à la citoyenneté, concept juridique, elle a deux sens. Selon le plus ancien, la citoyenneté désigne la qualité de citoyen que l'on acquiert par droit de naissance ou par naturalisation lorsque l'on est d'origine étrangère. La citoyenneté se confond alors avec la nationalité qui est une variable dichotomique : on est ou on n'est pas citoyen d'un pays. Selon le plus récent, la citoyenneté post-moderne définit les droits et devoirs du citoyen face aux institutions de l'État⁷. Les devoirs sont définis par les lois du pays et accomplis par le citoyen en tant que sa contribution à collectivité nationale (impôts, service militaire, etc.).

Cependant, l'extension, en théorie, de plus en plus de droits à l'ensemble des citoyens s'avère, en pratique, irréalisable. Comment, par exemple, assurer le droit au travail à tous, le droit au logement à tous, un revenu décent à tous, etc., dans une économie de marché libérale compétitive qui délocalise les emplois en Chine et ailleurs ? Ainsi, le décalage entre les droits généraux et utopiques et la dure réalité que les gens vivent au quotidien crée des frustrations. La confrontation avec le principe de réalité, au sens de Freud, montre que certains droits ne sont pas à la portée de tous. Il en va de même avec les devoirs des citoyens, au premier chef desquels le devoir de payer des impôts. Alors que les « gilets jaunes », citoyens en voie de déclassement social se plaignent de ne plus pouvoir payer les impôts réclamés, des milliardaires en toute légalité, selon la Une du Canard enchaîné (du 08 juin 2016)⁸ ne paient pas d'impôts sur la fortune : François-Henri Pinault, PDG de la FNAC ; Bernard Arnault, à la tête de LVMH⁹, Carrefour, Louis Vuitton, etc., première fortune de France et quatrième fortune mondiale ; Carlos Ghosn, PDG du groupe Renault-Nissan, et bien d'autres. Et l'on se souvient de la plaisanterie amère de Coluche : « On est tous égaux, mais certains plus que d'autres »¹⁰.

Notre analyse est la suivante : au vu des droits et des devoirs inégalement répartis, la citoyenneté n'est ni une variable continue comme la classification sociale, ni une variable dichotomique comme la nationalité, mais une variable discontinue – dans le langage courant on dirait « à géométrie variable » – qui varie en fonction des classes sociales. Autrement dit, la citoyenneté contemporaine n'est plus liée à la nationalité, ni

⁷ Sur les extensions du concept de citoyenneté face à la mondialisation et le multiculturalisme, voir Lenoir, Xypas, Jamet. *École et citoyenneté. Un défi multiculturel* (2006).

⁸ www.lecanardenchaîne.fr/la-une-du-8-juin-2016 « La liste des plus grands miraculés de l'ISF ».

⁹ <https://www.nouvelobs.com> « Bettencourt, Arnault... comment les milliardaires échappent à l'impôt sur la fortune ? 8 juin 2016.

¹⁰ <https://fr.wikiquote.org>

aux droits de l'homme, mais à la classe sociale du citoyen. Aussi, est-il possible de discriminer cinq niveaux de citoyens :

- a. Les *sur-citoyens* qui jouissent de tous les droits que l'État peut leur offrir y compris de divers passe-droits, notamment en matière d'impôts. Ils existent aussi bien en France (classe possédante, selon Chauvel) qu'au Brésil (classe supérieure, d'après Souza).
- b. Les *citoyens normalisés* qui jouissent de la citoyenneté canonique, comme on l'enseigne dans les écoles. Ils existent tant en France (classe de confort et classe moyenne salariée, selon Chauvel), qu'au Brésil (classe moyenne haute et masse de la classe moyenne, d'après Souza).
- c. Les *citoyens en voie de déclassement* souffrant de la baisse de leurs revenus, de petites retraites, de chômage, de surendettement, d'augmentation des impôts, etc., bref du sentiment que leurs souffrances ne sont pas reconnues par la « France d'en haut ». Ils sont apparus fin 2018 avec le mouvement des « gilets jaunes » composé, selon la classification de Chauvel, de citoyens de la classe moyenne salariée et de la classe populaire salariée.
- d. Les *citoyens de « seconde classe »* qui, du fait de leur origine ethnico-religieuse et de leur provenance de l'ancien empire colonial français, ont le sentiment d'appartenir à un groupe stigmatisé et souffrent d'un manque de reconnaissance de la part de leurs concitoyens d'origine européenne. En France, ils sont issus de la classe populaire salariée et la classe populaire sans salaire fixe¹¹.
- e. Les *sous-citoyens*, selon le terme de Souza, marginaux et analphabètes, forment la « racaille des nouveaux esclaves » au service des classes moyennes. Ils existent au Brésil depuis l'abolition de l'esclavage en 1888¹².
- f. Nous développerons à présent les deux dernières catégories, l'une concernant la société française, l'autre la société brésilienne.

3. Les citoyens de « seconde classe » en France

3.1. La discrimination ethnico-religieuse qui empêche l'ascension sociale et abaisse la dignité des citoyens d'origine non européenne.

On y observe trois formes de contestation spécifiques : émeutes urbaines (Xypas, 2006), petit et grand banditisme et attentats terroristes.

Pour des raisons ethnico-religieuses une partie des populations des pays démocratiques – Français d'origine magrébine et d'Afrique noire, Britanniques originaires du Pakistan, de l'Inde ou des Caraïbes, afro-américains aux États-Unis, etc. – s'est sentie réduite à une citoyenneté de « seconde classe » et a exprimé sa frustration par des émeutes urbaines (Xypas, 2006, p. 281). En France, depuis les 40 dernières années, 21 ont été

¹¹ Il convient de préciser qu'au Brésil aussi il existe des individus stigmatisés pour leur origine, notamment les afro-brésiliens descendants d'esclaves et les indigènes ayant survécus à cinq siècles de colonialisme. Cependant, la majorité des brésiliens étant métissée, la catégorie groupe stigmatisé a plus de visibilité et présente plus de dangers pour la cohésion sociale en France.

¹² En France aussi il existe des sous-citoyens : les Sans Domicile Fixe (SDF), les petites prostituées, les dealers etc., mais ce groupe est numériquement beaucoup plus important au Brésil où il constitue un obstacle à son développement.

marquées par des émeutes violentes (1978, 1979, 1980, 1981, 1983, 1990, 1993, 1994, 1995, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2003, 2004, 2005, 2007, 2009, 2010, 2017, 2018)¹³. Les émeutes n'ayant pas abouties à améliorer la situation des jeunes issus de l'immigration nord-africaine, les attentats terroristes ont pris la relève.

Nous ne prétendons pas relever tous les attentats qui ont eu lieu en France, du fait de Français d'origine magrébine, car la liste est longue. Contentons-nous des plus emblématiques :

- Le 7 janvier 2015, [attentat perpétré par les frères Chérif et Saïd Kouachi](#) contre la rédaction du journal satirique de [Charlie Hebdo](#). Les Kouachi sont Français nés de parents algériens.
- Le [14 juillet 2016, à Nice](#), l'attaque au camion prenant pour cible une foule de civils, cause la mort de 86 personnes et fait 434 blessés. Mohamed Salmène Lahouaiej-Bouhlel est tunisien, père de trois enfants français.
- Le [23 mars 2018](#) à [Carcassonne](#) et dans un supermarché Super U de [Trèbes](#), dans l'[Aude](#), par le Français d'origine marocaine Radouane Lakdim.

Comment explique-t-on le fait que des Français commettent des attentats contre des Français qu'ils ne connaissent même pas ? L'opinion publique attribue les attentats aveugles au « fanatisme islamique », « à la guerre menée par Daech contre l'Occident », et autres théories complotistes.

Or, comme le constate [Marc Trévidic](#), juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris au pôle antiterrorisme, le terrorisme a évolué à partir des années 2000 : il n'est plus lié à un État, ni même à une organisation bien définie. Les attentats terroristes en Europe sont l'affaire d'individus isolés qui se revendiquent de l'islam *a posteriori*. Selon lui, « les caractéristiques de cette nouvelle forme sont l'irrationalité du terroriste qui est d'abord un kamikaze, ainsi que l'incohérence », il ne s'agit pas non plus « d'un simple phénomène criminel mais bien [d'un phénomène] de société » (Trévidic, 2014).

Le juge observe – avec raison – que le terroriste agit en kamikaze, c'est-à-dire en homme qui veut mourir. Mais au service de quelle cause ? À la différence de l'aviateur japonais qui, en 1944-1945, alors que l'empire du Japon perdait la guerre, lançait son avion contre un bombardier de la US Force par patriotisme, le terroriste français qui décide de mourir en tuant ses compatriotes ne défend ni son pays, ni même sa foi qui n'est en rien menacée car la constitution française défend la liberté du culte¹⁴. Mais si sa mort, objectivement, ne sert aucune cause, alors pourquoi est-il décidé à mourir ? Contrairement à l'opinion publique qui croit que le kamikaze a subi un « lavage de cerveau », ou qu'il s'agit de fanatisme religieux, nous allons tenter de rechercher un mobile intime et une explication sociologique, à partir de Pierre Bourdieu et Axel Honneth qui, de manière complémentaire, ont anticipé dans les années 1992-1993, il y a déjà un quart de siècle.

¹³ <https://wikipedia.org/emeutes> D'autres pays ont également été touché notamment la Grande-Bretagne (1978-1979, 1981, 2011, 2017), la Belgique, les Pays-Bas et l'Espagne, sans oublier bien sûr les États-Unis. Voir à ce sujet www.lepoint.fr ; www.courrierinternational.com www.lefigaro.fr www.france24.com

¹⁴ Dans *Le suicide*, Durkheim établit une typologie du suicide. Dans le suicide altruiste, l'individu se donne la mort non parce qu'il s'en donne le droit, mais parce qu'il en aurait le *devoir* ([1897] 2013, p. 236).

3.2. À la recherche d'une interprétation sociologique à partir de Bourdieu et Honneth

Dans un de ses plus beaux livres, la *Misère du Monde* (1993), Bourdieu décrit des entretiens menés auprès de fils d'immigrés magrébins. Il y déplore :

- « la confrontation constante, continue, avec un univers fermé de toutes parts, sans avenir, sans possibles, tant en matière d'école qu'en matière de travail » (1993, p. 130) ;
- la stigmatisation « par la rumeur qui leur met automatiquement sur le dos tous les méfaits, les poussant au défi et à une sorte de surenchère du dépit » (p. 131) ;
- « les confrontations avec le préjugé raciste ou avec les jugements classificatoires, souvent stigmatisants, des personnels d'encadrement, scolaire, social ou policier, qui, à travers *l'effet de destin* qu'ils exercent, contribuent très puissamment à produire les destinées énoncées et annoncées » (p. 132) ;
- les « lieux de *relégation sociale*, où les misères de chacun sont redoublées par toutes les misères nées de la coexistence et de la cohabitation de tous les misérables et surtout, peut-être, l'effet de destin qui est inscrit dans l'appartenance à un groupe stigmatisé » (p. 133).
- Et Bourdieu de conclure que les fils d'ouvriers arabes relégués dans les banlieues, sans avenir et sans présent, sans auto-estime et vivant au-dessous du seuil de dignité du citoyen expriment bien « ce qu'il faut bien appeler, non la haine de soi, mais le *désespoir de soi* » (p. 133).

Dans de telles conditions, on peut émettre une hypothèse que nous énonçons sous réserve de vérification par une recherche de terrain : ceux qui se livrent à des attentats sont les plus fragiles psychologiquement, les plus désespérés et les plus révoltés d'entre eux. À la manière du légendaire Samson ils décident de mourir en entraînant au tombeau une partie de ceux qu'ils jugent collectivement responsables de leur humiliation permanente. L'invocation de l'islam ne sert que de rationalisation, face à un acte que l'opinion publique, les journalistes, les politiques, comme le juge Trévidic, considèrent irrationnel et incohérent.

Quant à Honneth, dans *La lutte pour la reconnaissance* (1992), il identifie trois sortes de mépris :

- *La violence physique* provoque « un effondrement de la confiance de l'individu relativement au monde social et donc à sa sécurité » (p. 163). De même que l'esclavage constitue une 'mort psychique' » (p. 165).
- *L'exclusion structurelle de certains droits au sein de la société*. Par *droits* Honneth désigne « les exigences qu'une personne peut légitimement s'attendre à voir satisfaites par la société, dans la mesure où elle est membre à part entière d'une communauté » (p.164). L'exclusion sociale, car c'est d'elle qu'il s'agit, donne au sujet le sentiment « de ne pas avoir le statut d'un partenaire d'interactions à part entière, doté des mêmes droits moraux que ses semblables » (p. 164).
- *La dévalorisation* du groupe ou de la communauté auquel l'individu appartient comme suite aux regards méprisants portés sur des modes de vie. Honneth estime que si la hiérarchie sociale des valeurs juge inférieurs « tel ou tel mode de vie, telle ou telle conviction, alors elle interdit aux individus concernés d'attribuer à leurs capacités personnelles une quelconque valeur sociale » (p. 164).

La *confiance en soi* découle de l'amour et de l'amitié, le *respect* auquel nous aspirons dans la sphère politico-juridique, *l'estime de soi* à laquelle le sujet contribue par sa contribution à la division sociale du travail.

Il se peut, en effet, que le problème de fond, plus que l'accès à l'emploi, soit une demande de reconnaissance en égale dignité, comme Axel Honneth (1992) l'a théorisé. Si les Français d'origine magrébine et d'Afrique noire sont discriminés à l'emploi c'est sans doute parce que la société française qui leur a accordé sa nationalité ne leur reconnaît pas la qualité de citoyens. À ce sujet, Alain Caillé se demande qui veut et qui doit être reconnu, les individus ou les communautés ? Sa réponse est la suivante : « Là où nous croyons voir partout à l'œuvre des luttes d'émancipation des individus, il apparaît que ces luttes se déploient en fait le plus souvent au nom d'une communauté d'appartenance plus ou moins réelle ou fantasmée » (Caillé, 2007, p. 194).

3.3. Le déclassement social des français d'origine européenne. Forme de contestation spécifique : insurrection des « gilets jaunes ».

Entre novembre 2018 et mai 2019, on a vu apparaître en France un phénomène citoyen aussi inattendu qu'original : les « gilets jaunes ». Des centaines de milliers de citoyens organisant manifestations pacifiques et blocages de ronds-points, les samedis, criant leur exaspération face aux fins de mois difficiles, à l'augmentation du prix de l'essence, à la hausse des impôts, bref, au *déclassement* social dont ils sont les victimes. D'autant plus que, parallèlement, le gouvernement réduit l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) en faveur des très riches. N'est-ce pas comme un retour de la lutte des classes ?

Les citoyens en colère qui dénoncent leurs fins de mois difficiles ont conscience d'être abandonnés par les autorités publiques, d'être devenus des citoyens déclassés et luttent pour retrouver leurs privilèges d'antan, ceux de la classe moyenne. Ce qui les différencie de la population de français magrébins enquêtée par Bourdieu est une caractéristique invisible à l'œil nu : le seuil de dignité, l'estime de soi et des autres ou, pour parler comme Honneth, la reconnaissance sociale. Avec elle va l'espoir pour les gilets jaunes et le désespoir pour les enfants d'immigrés.

3.4. Les sous-citoyens au Brésil. Forme de contestation spécifique : retrait de la vie publique, banditisme et criminalité.

À la différence des pays européens, dont des citoyens connurent pendant les « trente glorieuses » (1945-1975) une amélioration continue de leur sort avant de glisser progressivement, à partir des années 1985, vers le déclassement, le Brésil – comme d'ailleurs l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie, l'Égypte et autres pays émergents – n'a jamais connu un tel moment d'égalité, de prospérité partagée et de paix sociale.

Le Brésil étant le dernier pays d'Occident à avoir aboli l'esclavage en 1888, il a, dès sa création connu une société duale, autrefois composée de seigneurs blancs et d'esclaves noirs, aujourd'hui de classes dominantes à prédominance blanche et métis, et de classes dominées à prépondérance noire et mulâtre.

Les inégalités sociales restent criantes entre la classe moyenne qui vit selon des standards européens et la classe des sous-citoyens composée de 60 à 70 millions de démunis, d'exclus, de marginalisés, de laissés-pour-compte. Ces misérables que Darcy

Ribeiro (1995) regroupait dans les « classes opprimées », Jessé Souza (2009/2018) les traite, par provocation, de « racaille des nouveaux esclaves » afin d'attirer l'attention de ses lecteurs – de classe moyenne, évidemment – sur leur situation désespérée.

Si l'on accepte la division en *sociétés centrales*, développées économiquement et technologiquement, majoritairement situées dans l'hémisphère nord, et en *sociétés périphériques*, dites aussi « en voie de développement », qui gravitent autour des premières, tant au niveau économique que technologique, la société brésilienne doit être classée parmi les *périphériques*. Ce qui caractérise ces dernières ce n'est pas l'opposition binaire entre travailleurs et bourgeois. « Ce qui peut être considéré comme 'confit central', tant sur le plan social que politique et qui subordonne en importance tous les autres, est l'opposition entre une classe exclue de toutes les opportunités matérielles et symboliques de reconnaissance sociale, et les autres classes qui sont, bien que de manière différenciée, incluses » (Souza, 2009/2018, p. 31, traduit par nous). Autrement dit, au Brésil, ce sont les quatre premières classes qui exploitent la cinquième.

Alors que dans les sociétés centrales, les citoyens en voie de déclasserment – les secondes classes – se révoltent pour garder leurs acquis sociaux, au Brésil rien de pareil, car le chômage de la classe des sous-citoyens ne constitue pas un problème politique. Bien au contraire, il sert de *variable d'ajustement* : lorsque l'économie a besoin de main-d'œuvre peu qualifiée, elle puise parmi les sous-citoyens, et lorsqu'elle n'en a plus besoin, elle les licencie sans ménagement.

À titre d'illustration, nous apportons notre propre témoignage : dans le quartier coscu où nous habitons, à Recife, nous avons rencontré des employés de boulangerie et d'épicerie qui, selon eux, n'ont « jamais reçu le salaire promis par le patron » ! Pendant les mois de travail, ils recevaient « le billet de bus pour aller travailler, de la nourriture pour le déjeuner, une dizaine de pains pour ramener chez eux et c'est tout ». À la question « Pourquoi restez-vous travailler sans salaire », nous avons reçu la réponse « Parce que j'en ai grand besoin ». Aucun d'eux n'a porté plainte, tant il est difficile pour ces exclus de se révolter contre les patrons qui les exploitent. Pourquoi ?

En nous inspirant de Honneth (1992/2013), nous émettons l'hypothèse suivante : être vendeuse dans une boulangerie ou dans une épicerie, même sans rémunération, permet d'avoir un statut professionnel et la dignité d'une personne utile à l'économie, bref, « d'être quelqu'un ». Elle peut dire : Je suis vendeuse, ou caissière, etc. En perdant son statut, non seulement la personne ne va pas augmenter ses revenus, mais elle perd du même coup sa raison sociale et la dignité qui va avec. Elle n'est plus qu'une pauvre habitante de la favela, semi analphabète, fille de pauvres, sans présent ni avenir. L'alternative serait de devenir bonne à tous faire dans une famille de classe moyenne. En effet, tous les appartements construits pour la classe moyenne disposent d'une petite chambre de bonne avec salle de bain. Et les pauvres bonnes se lèvent aux aurores et travaillent sans interruption, parfois sans contrat de travail, parfois avec des paiements en retard, parfois sans paiement... Il y a hélas ! une hiérarchie descendante : vendeuse, bonne, mendicante, prostituée. Et pour les hommes : portier, veilleur de nuit, maçon, jardinier, vendeur à la crié de fruits cueillis le long des rues (mangues, bananes, et autres fruits exotiques), dealeur, bandit...

Des sous-citoyens existent, certes, en France, mais ils sont minoritaires, alors qu'au Brésil ils constituent un problème politique important, car, incapables de produire une

forme de contestation citoyenne, comparable aux « gilets jaunes », leur difficulté de vivre, leur désespoir de n’être « personne » prend la forme antisociale du banditisme et de la criminalité organisée. En 2017, on a compté 564.357 meurtres, soit 32,4 meurtres pour 100.000 personnes, ce qui situe le Brésil parmi les 20 pays ayant le taux d’homicide le plus élevé au monde. Quant à l’origine de ce taux effarant de violence, Wikipédia l’attribue à l’existence d’un *apartheid social*, où les plus riches sont majoritairement blancs, et les plus pauvres noirs, indiens et métis. Quant à l’origine de cet apartheid, il faut le rechercher très loin dans le temps.

Elle vient de loin, en effet, de la colonisation du Brésil par les Portugais, au 15^e siècle, qui pratiquèrent le génocide des Indiens, puis l’esclavage à grande échelle. Il est important de noter que pendant ces quatre siècles s’est progressivement formé une communauté d’hommes libres composée de métis, liée aux grands propriétaires terriens tant par des liens de subordination professionnelle – vachers, métayers, vendeurs de bétails, gardiens d’esclaves, chasseurs d’esclaves –, que des liens de dépendance personnelle – le maître étant fréquemment le parrain des enfants de « ses gens ». Ces hommes libres avec en commun avec les propriétaires terriens une chose : leur opposition commune aux esclaves. Ainsi, à l’époque esclavagiste, il existait au Brésil trois classes : les maîtres, leurs hommes et leurs esclaves (Franco, 1997).

Lorsque en 1888, les esclaves ont été libérés, ils furent jetés hors des fazendas sans dédommagement, ni aide matérielle. Les anciens maîtres ont bien sûr proposé de les embaucher, mais en payant un salaire dérisoire, bien inférieur au salaire minimum, duquel il fallait soustraire le coût de la nourriture fournie par le patron... La majorité des ex-esclaves ayant refusé de retourner travailler dans des conditions proches de l’esclavage, l’État a fait venir de pauvres paysans italiens du sud de la péninsule pour occuper les emplois vacants de travailleurs agricoles.

Or, les paysans italiens étant alphabétisés et venant d’une société plus développée que la brésilienne, leurs enfants se sont bien adaptés à l’école au point de fournir progressivement des cadres d’une classe moyenne qui jusque-là faisait défaut. Alors que les ex-esclaves conditionnés depuis des générations à un travail contraint, monotone et sous surveillance continue, ne savaient pas travailler de manière autonome, c’est-à-dire effectuer des tâches variées de manière responsable. Ils se sont ainsi trouvés marginalisés, désœuvrés, dépréciés et dépressifs, noyant leur mal-être dans la cachaça¹⁵ (Fernandes, 1964/2008). Les femmes noires, en revanche, continuaient à être embauchées comme femme de ménage et cuisinière, emplois qu’elles assumaient déjà depuis des siècles et que les italiennes refusaient. C’est ainsi que la famille noire a pris la forme *matrifocale*, la grand-mère étant le socle de la famille composée de ses filles et de ses petits-enfants, en l’absence des géniteurs (Fernandes, 1964).

Les actuels *sous-citoyens*, pour garder l’appellation de Souza, sont les descendants à la fois des anciens hommes libres étudiés par Franco (1997) et des ex-esclaves étudiés par Fernandes (1964). Or, une des particularités brésiliennes, est que la classe sociale la plus basse ne constitue pas une caste, comparable à la société indienne, d’où on ne peut en sortir. En effet, et en dépit de la faible qualité des écoles publiques – généralement décriées – plusieurs millions de pauvres brésiliens ont réussi à se hisser à la classe des travailleurs semi-qualifiés que Souza appelle affectueusement les *Batailleurs*. Quant à ces derniers, grâce à une politique volontariste du Président Lula qui leur a réservé la

¹⁵ Il s’agit d’une eau de vie à partir de la canne à sucre.

moitié des places pour entrer à l'université, certains ont pu atteindre à la véritable classe moyenne en devenant avocats, notaires, médecins, etc.

4. Conclusion

D'un point de vue juridique, la citoyenneté est l'ensemble de droits et de devoirs reconnus à une partie de la population d'une entité politique. Elle est à la fois un statut lié à une nationalité et un mode d'engagement et d'action légale. Or, d'un point de vue sociologique – et c'est la contribution du présent article – les droits et devoirs ne sont pas équitablement répartis parmi les populations vivant dans un même État. Selon la classe sociale d'origine, on peut affirmer, en paraphrasant Coluche, que certains sont plus citoyens que d'autres. Tel serait en substance le message des Gilets Jaunes qui dure depuis décembre 2018.

En plus des *déclassés de l'intérieur* qui constituent la principale population des citoyens de seconde classe, il ne faut pas oublier les *minorités* ethnoreligieuses à l'intérieur de chaque État dans la mesure où elles se perçoivent comme exclues ou du moins marginalisées. Il se pourrait que telle est l'origine des actes terroristes commis en France par des citoyens français.

La citoyenneté est difficilement dissociable du concept de nationalité. Juridiquement, on est citoyen d'un État, comme le montre le semi-échec de la citoyenneté supranationale européenne qui profite à l'élite politique – comme le montrent les cas de Manuel Valls candidat pour la mairie de Barcelone, en Catalogne, et de Daniel Cohn-Bendit, élu député européen en France –, mais ne protège pas les Polonais en Grande Bretagne, victimes de xénophobie.

À l'intérieur de chaque État, il existe divers niveaux de citoyenneté en relation avec la classe sociale d'appartenance des individus. Cependant, la comparaison entre les stratifications sociales dans deux sociétés aussi différentes que la française et la brésilienne montre que les hiérarchies sociales ne sont pas identiques, car elles sont la conséquence de la formation historique de chaque société.

Le cas français est caractérisé par les Trente Glorieuses¹⁶, qui – pendant la période de reconstruction qui a suivi la Seconde Guerre Mondiale, mais aussi grâce à la concurrence idéologique du modèle soviétique pendant l'antagonisme de la Guerre Froide – ont permis aux classes populaires de se hisser à un tel niveau de prospérité économique que les français ont fini par se croire une nation de classe moyenne. La fin du boom économique dans les années 70 et plus encore les délocalisations des industries en Chine et ailleurs, dans les années 1990, ont provoqué un déclassement de ceux qui se croyaient faisant partie de la « petite classe moyenne », provoquant le mouvement des « gilets jaunes ».

En parallèle, les fils et filles de français d'origine magrébine et africaine, malgré leur naissance en France et leur scolarisation dans l'Éducation Nationale, continuent de se sentir *citoyens de seconde classe* : ils ont les caractéristiques formelles du citoyen français, mais il leur manque l'acceptation en égale dignité de la part des français d'origine chrétienne et latine. N'est-ce pas surprenant que dans un pays laïque, comme la France, les citoyens d'origine non-européenne se sentent rejetés ? Étant ainsi mis dans une situation de grande frustration, certains manifestent leur rage par des

¹⁶ Expression due à l'économiste Jean Fourastié, tiré de son ouvrage, Les Trente Glorieuses (1979).

comportements qualifiés d'inciviques, tels que dégradations de voitures, de biens publics, de logements HLM, etc., d'autres expriment leur désespoir en devenant trafiquants de drogue et délinquants, d'autres enfin manifestent leur haine de soi en commettant des crimes politiques dans leur pays de naissance, la France.

Le cas brésilien, caractérisé par l'héritage de l'esclavage, présente une classe de *sous-citoyens* que les pouvoirs publics n'ont aucunement l'intention de résorber, car elle sert à la classe moyenne et à l'économie en tant que *variable d'ajustement*.¹⁷ Ce qui est commun aux deux pays c'est l'abandon continu des classes populaires au profit d'impératifs économiques dictés par les marchés boursiers.

L'émergence de gouvernements eurosceptiques, voire populistes, dans bien des pays européens (Royaume-Unis, Hongrie, Pologne, Autriche, Italie, etc.)¹⁸ s'explique par une demande de protection de la part d'une partie des classes moyennes abandonnée à son sort par le démantèlement continu de l'État-Providence et paupérisée par les transferts continus de pans entiers du tissu industriel national vers la Chine et autres pays en voie d'industrialisation. Pour renverser la tendance, il est nécessaire que la société civile de chaque État européen prenne conscience du danger que représente pour la paix sociale et la pérennité même de l'Union Européenne l'augmentation continue des citoyens de seconde classe.

¹⁷ Parmi les promesses de campagne du président du Brésil, M. Jair Bolsonaro, figure la suppression du salaire minimum avec l'argument suivant : « Mieux vaut un petit salaire négocié directement avec l'employeur, que pas de salaire du tout ». Il est à noter qu'au Brésil les employeurs peuvent licencier un salarié sans préavis et sans motif

¹⁸ En France même le Front National paraît aux portes du pouvoir. Quant à l'Union Européenne, elle est menacée d'implosion par l'arrivée aux pouvoirs de plusieurs gouvernements *illibéraux* et eurosceptiques.

Références bibliographiques

- Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Les éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (dir.) (1993). *La Misère du Monde*. Paris : Seuil.
- Bourdieu, P. (2003). *Méditations pascaliennes*. Paris : Seuil.
- Caillé, A. (dir.) (2007). *La quête de reconnaissance. Nouveau phénomène social total*. Paris : La Découverte.
- Chauvel, L. (2001). Le retour des classes sociales, *Revue de l'OFCE*, 4 (n° 79), pp. 315 à 359.
- Chauvel, L. (2006). *Les classes moyennes à la dérive*. Paris, Seuil.
- Chauvel, L. (2016). *La spirale du déclassement. Essai sur la société des illusions*. Paris : Seuil.
- Durkheim, É. (1990). *Le suicide : Étude de sociologie*. Paris, PUF.
- Elias, N. & Scotson, J. L. (1997). *Logiques de l'exclusion : enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard.
- Fernandes, F. (2008). *A integração do negro na sociedade de classes. No limiar de uma nova era*. Vol. 2. São Paulo: Editora Globo.
- Fourastier, J. (1979). *Les trente Glorieuses*. Paris : Fayard.
- Franco, M. S. C. (1997). *Homens livres na ordem escravocrata*. São Paulo : Unesp.
- Honneth, A. (1992/2013). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Galimard, collection Folio Essais.
- Justas, F. (Sous la dir.). (2010). *L'éducation à la citoyenneté. Enjeux socioéducatifs et pédagogiques*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Leite, F. E. G. & Xypas, C. (2018). Como um filho de agricultores semianalfabetos da zona rural do Ceará se tornou advogado? *International Journal Education and Teaching (PDVL)*, v.1, p. 1-17.
- Lenoir, Y., Xypas, C & Jamet, C. (2006). *École et citoyenneté. Un défi multiculturel*. Paris : Armand Colin.
- Pereira De Souza, E.V. (1940). Reminiscências em torno do Antônio da Silva Prado, *Jornal O Estado de São Paulo*, 26/02.
- Ribeiro, D. (2010). *O povo brasileiro. A formação e o sentido do Brasil*. São Paulo: Editora Schwarcz.
- Schmitt, C. (2009). *La notion du politique. Théorie du partisan*. Paris : Champs Classiques.
- Souza, J. (2018). *A ralé brasileira. Quem é e como vive*. São Paulo : Contracorrente.
- Souza, J. (2012). *Os batalhadores brasileiros: nova classe média ou nova classe trabalhadora*. Belo Horizonte: Editora UFMG.
- Souza, J. (2015/2018). *A tolice da inteligência brasileira ou como o país se deixa manipular pela elite*. São Paulo: Leya.
- Souza, J. (2017). *A Elite do Atraso. Da escravidão à Lava Jato*. São Paulo: Leya.
- Souza, J. (2018a). *Subcidadania brasileira. Para entender o país além do jeitinho brasileiro*. São Paulo: Leya.
- Souza, J. (2018b). *A classe média no espelho. Sua história, seus sonhos e ilusões, sua realidade*. Rio de Janeiro : GMT.
- Trevidic, M. (2014). *Du terrorisme d'État à la 'génération Jihad'*. *Revue française de criminologie et de droit pénal*, vol. 3, novembre.
- Xypas, C. (2017). Condições sociológicas do êxito escolar de alunos de origem popular. *Crítica educativa*, v. 3, p. 5-18.

Xypas, C. & Santos, S. C.M. (2014). O sucesso escolar de alunos de origem popular sob o olhar da teoria do reconhecimento social. *Ariús: Revista de Ciências Humanas e Artes* (UFCG), v. 20, p. 6-20.